FRC 1.3814

3814

Case FRC 10851

CONSIDÉRATIONS

SUR LE DISCRÉDIT

DES ASSIGNATS;

PRÉSENTÉES

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR LOUIS BOISLANDRY, ancien Député à l'Assemblée constituante.

MESSIEURS,

AU moment où nous sommes menacés d'une guerre générale, la plus juste, mais aussi la plus dangereuse peut-être que jamais aucun peuple ait eue à soutenir, ce seroit s'aveugler étrangement que de rester indifférens sur le discrédit public, & sur la dépréciation graduelle & sans cesse

croissante des Assignats. Nous ne pouvons nous dissimuler que toutes les puissances de l'Europe sont aujourd'hui liguées ouvertement ou tacitement contre nous, & que nous aurons besoin de ressources immenses pour lutter avec avantage contre tant d'ennemis conjurés. Où les trouverons-nous ces ressources, si notre crédit s'anéantit, & si notre monnoie courante, *les Assignats*, s'avilissent de plus en plus.

J'entends dire qu'il ne faut pas s'occuper d'une question aussi délicate; qu'il seroit dangereux d'augmenter les inquiétudes sur les suites du discrédit; & qu'enfin il est utile de jeter un voile sur nos embarras présens & futurs. Mais sera-t-il temps de s'en occuper, lorsque la ruine de la France sera consommée par la sortie totale de son or & de son argent? Faut-il attendre que de nouvelles émissions ayent tellement avili notre papier, que les denrées, même de première nécessité, ayent doublé ou triplé de prix? Faut-il attendre que le discrédit complet des Assignats ait occasionné la ruine de la moitié des familles du Royaume, un mécontentement général & le soulèvement des peuples? Par quelle fatalité cherchons-nous à éloigner l'examen d'un objet aussi important, duquel dépendent le sort de la guerre, le salut de l'Empire, & peut-être la conservation de notre liberté? N'est-ce pas avant la tempête qu'il faut songer aux moyens d'échapper au naufrage? Si le discrédit, que nous éprouvons, continuoit s'il augmentoit, ne seroit-il pas l'arme la plus terrible entre les mains de nos ennemis?

Au nom de la Patrie, Messieurs, ne perdez pas un moment pour remédier à un mal dont les progrès sont déja si effrayans. Un objet de cette nature ne peut pas être renvoyé à un mois, à quinzaine, à huit jours; ce seroit à l'instant même, à toutes les heures du jour & de la nuit qu'il faudroit s'en occuper.

On pourra traiter mes craintes de chimères, de vaines terreurs; on pourra même faire suspecter mes intentions: n'importe ennemi des intrigans; de toutes les sectes & de tous les partis, j'ai desiré avec passion le bonheur de ma patrie, & je la vois aujourd'hui dans le plus grand danger; mon devoir de citoyen, ma conscience, le cri de la conviction, me pressent de provoquer l'attention des Représentans

du peuple sur ses plus chers intérêts. Je parlerai à l'Assemblée Nationale avec tout le respect qui lui est dû, mais avec la franchise d'un homme libre, qui craint de voir détruire, faute de prévoyance, cette révolution glorieuse qu'il se plaisoit à regarder comme l'époque de la délivrance du genre humain. J'ose dire à ceux qui dédaigneroient d'examiner les vérités que je vais leur présenter, qu'ils seroient le fléau de leur pays, car ils seroient les causes de sa ruine.

Bien des gens pensent que nous devons nous hâter de commencer la guerre, & qu'aussitôt après, les Assignats reprendront faveur, & que le crédit se rétablira; je crois que ces espérances sont vaines & sans aucun fondement. Il est possible qu'il y ait des avantages à commencer la guerre (1), & à prévenir nos ennemis; mais ne nous flattons pas que la guerre sera finie, parce que les armées françaises auront pénétré en Allemagne & dans les Pays-Bas. C'est précisément l'instant que toutes les puissances de l'Europe choisiront pour se déclarer & pour nous attaquer, parce qu'elles voudront persuader à l'univers que nous aurons été les agresseurs; & soyons bien sûrs que la guerre, une fois commencée, ne finira de leur côté que par la lassitude & l'épuisement. Les Princes ne pardonneront jamais à la Nation française d'avoir publié la déclaration des droits; & ils s'ensevelliront plutôt sous les débris de leurs trônes, que de reconnoître la souveraineté du peuple consacrée par la Constitution. On se flatte que les grandes puissances de l'Europe, dont les finances sont obérées, ne pourront pas continuer long-temps une guerre qui exigera des dépenses immenses; mais on doit s'attendre qu'elles feront toutes des efforts extraordinaires, & qu'elles

(1) D'autres personnes croient au contraire que les Français, ayant pour monnoie un papier qui n'a point cours dans l'étranger, & n'ayant à opposer, à des troupes très-nombreuses & très-disciplinées, qu'une armée incomplette, énervée par une longue indiscipline, & des gardes nationales pleines de feu, mais peu exercées, doivent imiter les Américains, & attendre l'ennemi dans leurs foyers pour le combattre & le vaincre plus sûrement. Chez l'ennemi, les Français auront presque toutes les chances contre eux; sur leur territoire elles seront toutes en leur faveur.

seront puissamment aidées par l'argent des prêtres & des nobles de tous les pays, qui font cause commune avec eux On espère encore que les différens peuples de l'Allemagne & même les soldats s'empresseront de secouer le joug de leurs tyrans, & qu'ainsi la guerre ne sera pas longue. Ceux qui comptent sur ces révolutions ne connoissent pas l'Allemagne. Un petit nombre de ses habitans, quelques gens de lettres, les vrais philosophes, aiment sincèrement notre Constitution; ils en desirent l'affermissement pour le bonheur de l'humanité; mais en général les esprits n'y sont pas mûrs pour la liberté; il y règne encore, sur-tout dans les pays catholiques, trop de préjugés & de superstitions : les prêtres, par la confession, y tiennent le peuple dans une dépendance servile, & ils n'ont que trop bien réussi à lui inspirer de l'aversion pour les Français, qu'ils traitent d'impies & de schismatiques. Il s'en faut de beaucoup aussi que les paysans, en Allemagne, soient aussi malheureux, aussi vexés & aussi accablés d'impôts qu'ils l'étoient en France. Les peuples les plus voisins de nos frontières n'ignorent pas non plus que les Français, par leur Constitution, se sont interdit la faculté de les conquérir, ou d'incorporer leur pays à la France. Ainsi, une insurrection au commencement de la guerre, loin de les rendre plus heureux à la paix, les exposeroit au ressentiment & à la vengeance des princes auxquels ils sont asservis. Est-il bien vrai aussi que notre position actuelle soit si desirable pour les autres peuples? ne voient-ils pas que nous sommes encore dans l'agitation, dans les troubles & dans l'anarchie? ne connoissent-ils pas nos divisions intestines & le désordre de nos finances? Notre bonheur ne sera envié que lorsqu'il sera réel; notre Constitution ne peut être aimée des étrangers, que lorsqu'elle sera paisiblement affermie, & lorsque notre expérience aura prouvé qu'elle peut nous procurer tous les avantages que nous en espérons, sans nuire aux intérêts & à la tranquillité de nos voisins. Ce seroit donc nous abuser que de fonder l'espérance de nos succès & de la fin de la guerre sur le soulèvement des nations qui nous environnent. Ce seroit une erreur plus grande encore, que de croire au rétablissement du crédit, dès les premiers instans que nous entrerons en campagne. C'est alors, au

contraire, que les suites d'une telle guerre seront senties de tout le monde, & que chacun resserrant le peu d'argent qui lui restera, les Assignats seront de plus en plus discrédités. Cette conséquence est infaillible ; mais afin qu'on puisse se faire une idée plus précise de la probabilité de cet évènement, il est nécessaire de considérer attentivement notre situation présente, & d'examiner les causes du discrédit actuel, afin de juger si on peut raisonnablement espérer qu'elles cesseront, soit que nous ayons la guerre, soit même que nous conservions la paix.

Les principales causes du discrédit sont :

1°. La lenteur de la perception des contributions, & leur insuffisance en cas de guerre. Les municipalités de campagne, quoi qu'on en dise, ne parviendront jamais seules à faire leurs rôles; elles sont presque toutes, à cet égard, d'une incapacité absolue.

2°. L'incertitude publique sur la situation réelle des finances.

3°. Les déclamations, les plaintes, les dénonciations continuelles (1) contre les ministres & les autres agens du pouvoir exécutif.

---

(1) Les tracasseries & les dégoûts qu'on fait sans cesse essuyer aux Ministres, énervent l'administration, & détruisent entièrement les ressorts & l'activité du pouvoir exécutif. Sans doute ils doivent être surveillés; mais si on admet chaque jour contre eux des dénonciations sans preuves ; s'ils sont continuellement occupés à repousser des inculpations, il est impossible que le gouvernement marche. Comment feront-ils respecter la loi dans les départemens, si le peuple n'a pour eux ni considération ni confiance. Et quel homme honnête aussi voudra accepter des places où, pour récompense de ses soins, de ses peines & de ses veilles, il n'aura à espérer que des invectives & des accusations? on ne pourra désormais trouver, pour les remplir, que des frippons ou des imbécilles. Et comment la Constitution marchera-t-elle, si ceux qui sont chargés de la faire exécuter n'en ont pas la possibilité.

Le but de ces manœuvres n'est pas difficile à découvrir; on veut miner le gouvernement actuel, pour l'anéantir & pour y substituer des formes républicaines; mais on ne veut pas voir que la majorité de la nation a, pour ce projet, une répugnance invincible; qu'elle a, en mille occasions, manifesté son vœu pour la monarchie ; on ne

4°. L'incohérence des délibérations de l'Assemblée ; le défaut de plan, de suite dans sa marche (1), son éloignement à s'occuper des finances, du paiement des impositions, & du rétablissement de l'ordre dans le royaume ; la préférence qu'elle donne trop souvent à des affaires peu importantes.

5°. La situation critique de nos colonies.

6°. La ligue certaine de toutes les puissances de l'Europe contre la France (2).

7°. Les créations successives & trop considérables d'Assignats, qui en éloignent le remboursement.

8°. La crainte des contrefaçons, qui, depuis quelque temps, se multiplient à l'infini.

9°. L'inquiétude, certainement mal fondée, de voir le clergé rentrer dans ses biens.

10°. La crainte que la prolongation de la guerre ne force à à de nouvelles émissions excédant la valeur des biens nationaux.

11°. L'abus que les municipalités & un grand nombre de sociétés prétendues patriotiques ont fait de la tolérance qui leur a été accordée de faire circuler des billets de confiance. Ces billets ne sont-ils pas une monnoie ? & le droit de battre monnoie peut-il appartenir à d'autres qu'à la nation ?

---

veut pas voir sur-tout, que pendant que nous sommes en proie à ces divisions intestines, les forces de toutes les puissances de l'Europe conjurées s'approchent ; qu'elles en profiteront pour nous attaquer avec plus d'avantage ; & que si elles faisoient la conquête de la France, elles y établiroient le plus épouvantable despotisme.

(1) Les fréquens changemens des membres des Comités retardent nécessairement la marche de l'Assemblée, & l'empêcheront d'avoir des plans suivis, réguliers, & une marche constante.

(2) On s'est flatté pendant quelque temps de la possibilité d'une alliance avec l'Angleterre ; mais on n'auroit peut-être jamais dû se bercer d'une espérance aussi vaine. Nous serons heureux si elle reste neutre. La situation de ses finances, ses alliances sur le continent, l'intérêt de son commerce, l'aversion manifestée des membres ministériels du parlement pour notre Constitution, nos embarras multipliés, ne nous permettent pas d'espérer de long-temps aucune alliance avec elle.

12°. L'émission des petits Assignats, qui, en retirant les écus de la circulation, les a rendus & plus rares & plus chers; la nouvelle émission que l'Assemblée vient de faire de petits Assignats, pour 300 millions, tend encore à augmenter le discrédit. Ils seront sans aucune proportion avec la somme des pièces de 24 s. 12 s. & 6 s., qu'ils sont destinés à remplacer, & qui n'excédoit pas 40 millions; conséquemment, ils surchargeront la circulation, ils s'avilliront, & leur discrédit particulier retombera sur le papier en général.

Les petits Assignats sont encore dangereux, en ce qu'ils circuleront presqu'uniquement dans les classes inférieures du peuple, qu'il est si facile d'égarer & de soulever. Il semble qu'on auroit dû s'efforcer, au contraire, d'écarter les Assignats des mains du peuple, & de n'en point émettre au-dessous de 100 liv., afin qu'il fût entièrement désintéressé en cas d'évènement.

13°. Enfin, ce qui a le plus contribué à discréditer les Assignats, c'est qu'il en a été mis successivement en émission pour des sommes trop considérables, & supérieures aux besoins du commerce. Il est incontestable que cette cause-là seule suffira pour les avilir complétement. Toutes les autres causes que j'ai énoncées ont été déja senties; elles sont généralement reconnues: mais, comme cette dernière n'est pas aussi évidente, & qu'on ne paroît pas jusqu'à présent y avoir fait attention, il est nécessaire de la bien développer. Ce que je dirai servira aussi à détruire une erreur très-répandue. On a avancé que les Assignats ne devoient jamais perdre de leur valeur, parce qu'ils avoient, dans les biens nationaux, une hypothèque assurée. Cette hypothèque garantit en effet la solidité de l'Assignat comme obligation à terme, comme un très-bon effet de porte-feuille; mais elle ne fixe point du tout sa valeur comme monnoie. Les élémens dont se compose la valeur d'un signe représentatif, qui doit servir de mesure commune pour établir le prix de toutes les denrées & de toutes les marchandises, sont d'une nature très-différente. Il faut au signe représentatif un poids & un titre connus de toutes les nations. Une monnoie qui n'a ni poids ni titre n'a point de valeur déterminée; elle est à la merci de l'opinion publique, qui

tantôt exagère & tantôt avilit ſon prix, ſur des eſpérances ou ſur des terreurs également fauſſes & imaginaires. Mais, quel que ſoit le ſigne repréſentatif d'une nation, ſon prix ſera d'autant moindre ou plus grand, que la quantité en circulation ſera plus ou moins abondante, inférieure ou ſupérieure aux beſoins. Si la quantité circulante excède les beſoins, par cette ſeule raiſon le ſigne tendra ſans ceſſe à s'avilir. Je vais m'efforcer de rendre encore cette vérité plus ſenſible.

Avant l'adoption des Aſſignats comme monnoie circulante, les eſpèces d'or & d'argent étoient la ſeule meſure des valeurs en France. Quoiqu'on n'ait jamais bien connu la quantité d'eſpèces qui y circuloient, on s'eſt accordé à penſer qu'il en exiſtoit pour deux milliards à deux milliards deux cents millions. Lors de la dernière reſonte des eſpèces d'or, il a été reconnu qu'elles formoient une ſomme de 7 à 800 millions; il y avoit donc pour 12 à 1400 millions d'eſpèces d'argent: mais, comme les paiemens ne ſe faiſoient point en eſpèces d'or, & que bien des gens gardoient l'argent en réſerve, il eſt très-probable que la circulation entière du royaume ſe faiſoit avec 1200 millions. Maintenant l'argent a diſparu; il a été totalement remplacé par les Aſſignats; leur maſſe circulante eſt de 1400 millions; elle ſera bientôt portée à 1600. Cependant il eſt facile de concevoir que le papier, n'éprouva-t-il aucune perte, circule avec bien plus de rapidité que l'argent; la différence eſt calculée au double. Ainſi les 12 à 1400 millions de numéraire effectif euſſent été ſuffiſamment remplacés par 7 à 800 millions de papier, toujours dans la ſuppoſition que ce papier n'auroit ſubi aucune perte; mais, ſi, au lieu de 7 à 800 millions de papier en circulation, il s'en trouve pour 1600 millions, & ſi ce papier, au lieu d'être au pair de l'argent, éprouve ſucceſſivement une perte très-conſidérable, alors, chacun cherchant à ſe défaire de ce qu'il en a, & perſonne n'en voulant garder, il eſt évident qu'il exiſtera bientôt une ſurabondance exceſſive, qui ſera ſuivie d'une dégradation toujours croiſſante. Le papier conſervera ſa valeur nominale, mais ſa valeur réelle n'exiſtera plus: c'eſt ce que nous voyons aujourd'hui. Et qu'on

ne croye pas que ces effets soient produits seulement par le changement de notre numéraire effectif en monnoie de papier; nous éprouverions les mêmes inconvéniens, peut-être dans une plus foible proportion, si, au lieu d'une monnoie de papier, nous eussions eu une monnoie effective, & qu'elle eût été subitement augmentée de 5 à 600 millions. Dans ce dernier cas, comme dans le premier, on auroit vu le numéraire s'avilir, & les marchandises augmenter. Tout le monde sait que, dans un espace de temps donné, de huit à dix ans, l'accroissement du numéraire en Europe y fait augmenter toutes les denrées de 10 à 15 pour 100. Ainsi, il est bien prouvé que l'excès & la surabondance des Assignats peuvent seuls, indépendamment de toutes les autres causes que j'ai indiquées, produire leur avilissement & l'augmentation des marchandises. Il est également démontré que cette surabondance existe maintenant que la circulation n'est que de 1400 millions. La surabondance est prouvée par la perte énorme qu'ils éprouvent & par les transactions multipliées qui se font à-présent au comptant, au lieu de se faire à terme, comme autrefois; d'où il est facile de conclure que, lorsque la circulation sera portée à 1600 millions, le discrédit du papier augmentera dans une proportion infiniment plus forte. Il n'est pas aisé de déterminer positivement à quel taux leur perte pourra s'élever alors; mais les probabilités du calcul sont véritablement alarmantes. On pourra s'en faire une idée approximative, si on veut se rappeler que depuis le premier novembre dernier jusqu'au 31 janvier suivant, c'est-à-dire, en trois mois, l'argent a monté de plus de 25 pour cent, & les changes étrangers ont baissé de plus de 30 pour cent. Il est facile de prévoir que si cette progression continuoit encore pendant quelques mois, la différence entre l'argent & les Assignats, seroit si énorme, qu'il ne seroit plus possible de continuer à ces derniers la fonction de monnoie courante.

La monnoie est un signe dont la valeur, constatée par son titre & par son poids, est parfaitement connue par les vendeurs & par les acheteurs, & qui n'étant sujet à aucune variation, leur sert de mesure commune dans leurs transactions. Mais si le signe de valeur adopté par le gouvernement n'a plus

ces caractères; s'il hausse & baisse rapidemment; si sa valeur varie chaque jour en plus ou en moins de 1, 2 & 3 pour cent; s'il tend sans cesse à se déprécier & à s'avilir, alors il est impossible que ce signe serve long-temps de mesure commune, sans qu'il en résulte les inconvéniens les plus terribles.

Il en est temps encore, écoutons les leçons de notre propre expérience. Pour bien juger des dangers qui nous menacent, il suffit de regarder autour de nous, il suffit de considérer les effets désastreux déja existans par la perte que subissent les Assignats. Comme nous les éprouvons chaque jour, l'énumération en sera facile.

1°. Nous payons toutes les marchandises, sans exception, tant nationales qu'étrangères, dans la proportion de la perte des Assignats, 40 à 50 pour cent au-dessus de leur valeur naturelle. Tant il est vrai que l'or & l'argent seront toujours, quoi qu'on fasse, la mesure réelle de la valeur de toutes les denrées & de toutes les marchandises.

2°. Tandis que toutes les marchandises augmentent de prix, le revenu des rentiers, des propriétaires de maisons ou de terres affermées, les traitemens des administrateurs, des juges, des employés & de tous les salariés, restent les mêmes; il faut qu'eux & leurs familles se condamnent à des privations continuelles. Est-il bien vrai aussi que le trésor public paye réellement ce que le gouvernement doit aux rentiers, aux pensionnaires, aux employés, enfin aux créanciers de toute espèce, lorsqu'il s'aquitte avec eux en papier qui perd un tiers de sa valeur nominale.

3°. Deux autres fléaux se joignent au discrédit des Assignats, pour tourmenter & inquiéter les citoyens: l'un est la multiplicité des billets de confiance, mis en circulation par les municipalités, par des sociétés de commerce & par des individus; ces billets ayant été faits à la hâte & avec peu de précaution, donnent lieu à des fraudes & à des falsifications sans nombre. L'autre est la circulation, déja trop considérable de faux Assignats nationaux. Plusieurs à la vérité sont mal contrefaits, mais à force d'essais on les perfectionnera. On sait que depuis quelque temps il en circule de 500 liv.,

dont les différences peu ſenſibles ſeront très-difficilement apperçues par le peuple, & ſur-tout par les habitans des campagnes.

4°. Le prix de la denrée la plus précieuſe, du pain, n'a heureuſement pas encore auſſi ſenſiblement augmenté; mais ſon renchériſſement progreſſif ne peut manquer d'arriver, ſi le diſcrédit continue; car le prix du bled, comme celui des autres denrées, eſt néceſſairement en rapport avec la valeur de la monnoie qui ſert à l'acheter & à le payer. Et ne ſeroit il pas ſage de prévenir cette augmentation infaillible qui ſera pour le peuple une ſi grande calamité? Pourrions-nous être inſenſibles à la détreſſe à laquelle ſeront réduits tant de millions d'hommes, vivant de leur travail journalier, & dont les ſalaires ne ſeront de long-temps augmentés dans la proportion de la hauſſe des denrées? A combien de convulſions, de troubles & d'inſurrections cette détreſſe ne donnera-t-elle pas lieu? Comment appaiſer un peuple affamé? Par quels moyens pourra-t-on le ſecourir?

5°. Les ſouffrances des particuliers ſont loin d'enrichir le gouvernement. Le diſcrédit des Aſſignats n'eſt pas moins onéreux au tréſor public; forcé de payer en écus la ſolde des troupes & beaucoup d'approviſionnemens, il faut qu'il les achète déja plus de 60 pour cent. Cette dépenſe ſera infiniment plus conſidérable, ſi les armées françaiſes ſe portent ſur le territoire étranger, car il y faudroit tout payer en argent. Cependant, ces ſacrifices retomberont en définitif ſur les peuples, puiſque pour remplir le vuide, il faudra néceſſairement augmenter les impôts.

6°. Nos pertes ſur nos tranſactions avec les étrangers ſont encore plus fâcheuſes. Tous les changes ſont baiſſés beaucoup plus que les Aſſignats; & le papier ſur la France eſt tellement diſcrédité, que, dans quelques pays, on n'en veut plus à aucun prix. Nous ſommes donc réduits à payer aux étrangers en écus tout ce que nous leur achetons. Il faut, dit-on, ſe paſſer de marchandiſes étrangères, & ne plus rien tirer des nations qui ne veulent point recevoir en paiement notre papier. Mais, d'abord, les habitans de nos

frontières ont, avec les étrangers leurs voisins, des habitudes & des relations de commerce, d'intérêt & souvent de parenté, si fortes & tellement nécessaires, qu'il seroit impossible de les contraindre à y renoncer; & c'est ce qui explique l'éloignement que les habitans des frontières ont pour nos Assignats; ils ne peuvent en faire usage pour leur commerce avec les étrangers: mais ensuite, ne sait-on pas qu'il est beaucoup de matières premières pour lesquelles la France est forcée de recourir aux autres nations, soit parce qu'elle en manque totalement, soit parce qu'elle n'en produit pas en quantité suffisante: telles sont les soies, les huiles, les laines d'Italie & d'Espagne, les lins, les cuirs, les laitons, les cuivres, les aciers, les plombs, les épiceries, les drogueries, les bois de marquetterie & de teinture, &c.; toutes ces matières premières forment un objet d'importation annuelle de 150 à 200 millions. Si la France ne les achetoit pas, il faudroit qu'elle renonçât aussi à une exportation immense de marchandises manufacturées avec ces mêmes matières; exportation qui fournit du travail à des millions d'ouvriers qui, si elle cessoit, seroient réduits à la plus affreuse misère. Nous sommes donc obligés de continuer à tirer une très-grande quantité de marchandises de l'étranger; mais, comme nous n'avons, pour servir de mesure à ces transactions entre nous & lui, qu'un papier discrédité, il en résulte qu'il nous fait la loi & pour les achats & pour les ventes; & que ses opérations sont tellement combinées à son avantage, qu'elles finissent toutes par être ruineuses pour la France. Si nos affaires avec les étrangers continuoient sur le même pied encore pendant quelques années, la presque-totalité du numéraire sortiroit du royaume.

En vain fera-t-on des loix, même très-sévères, pour empêcher l'exportation des espèces: l'expérience a démontré que l'exécution en étoit impossible. La loi la plus rigoureuse sera très-facilement éludée; elle n'aura d'autre effet que de faire monter un peu l'assurance de l'exportation; au lieu d'un pour cent, il en coûtera deux. Nous marchons encore avec les lisières de l'ancien régime. Aurons-nous

enfin le bon ſens de reconnoître que toutes les prohibitions d'entrée & de ſortie quelconques ſont abſurdes dans un pays qui, par les ſinuoſités de ſes côtes & de ſes limites, a 1400 lieues de frontières?

7°. L'état de nos changes avec l'étranger, & la dépréciation des Aſſignats donnent lieu à un agiotage, ou plutôt à un brigandage d'autant plus funeſte, qu'il n'y a aucun moyen de les réprimer. Jamais l'eſprit d'agiotage n'a été porté à un excès auſſi affligeant. On vend les ſous, la petite monnoie, les écus & l'or; on vend encore les Aſſignats de 5 liv., & ceux de 50 juſqu'à 100 liv. On agiote ſur les fonds publics, ſur les actions, ſur les contrats, ſur les lettres-de-change tirées ſur l'étranger, ou qui en viennent. L'agiotage étoit ci-devant reſſerré dans le cercle d'un petit nombre d'hommes; il étoit borné à un ſeul quartier de Paris: aujourd'hui il infecte toutes les claſſes des citoyens; il s'étend à tout Paris; que dis-je! à tout le royaume.

C'eſt encore l'aviliſſement & la ſurabondance des Aſſignats, c'eſt la défiance qu'ils cauſent qui ont donné lieu en partie à ces ſpéculations indiſcrètes qu'on a faites récemment ſur les denrées coloniales. Les déſaſtres des îles n'auroient jamais fait monter ces denrées à des prix auſſi exceſſifs, ſi nous n'avions pas eu pour numéraire des Aſſignats. Mais les ſpéculations ne ſe ſont pas bornées au ſucre & au café; elles s'étendent à toutes les marchandiſes. Il s'eſt fait, dans les manufactures de toute eſpèce, des achats immenſes, qui ont fait monter les prix de 50 à 60 pour cent; &, n'en doutons pas, bientôt ces ſpéculations ſe feront auſſi ſur le bled & les autres denrées de première néceſſité, qui ſeules n'ont, juſqu'à préſent, ſubi qu'une foible augmentation; car il n'eſt pas de danger qu'on ne brave, il n'eſt pas de ſacrifice qu'on ne faſſe pour conſerver ſa propriété, lorſqu'on la croit compromiſe par la poſſeſſion d'un effet diſcrédité. On ſait bien auſſi que les denrées & les marchandiſes peuvent être achetées & accaparées ſans être déplacées. Les mêmes denrées exiſtent, les marchés continuent à en être garnis; mais elles ſont plus chères, parce que la propriété en a paſſé dans pluſieurs mains.

8°. Tous ces maux, suite de l'avilissement de la monnoie circulante, sont très-affligeans; mais il en est un autre bien plus funeste, que cette dépréciation a déja produit, & qu'il propagera de plus en plus : c'est la dépravation de la morale du peuple, & l'abandon de tout principe d'équité. En effet, le discrédit des Assignats, leur variation journalière, autorisent de fait la mauvaise foi, l'injustice & l'immoralité entre les citoyens. Il ne se fait entr'eux aucune convention, aucun marché, aucune transaction *à terme*, qu'il n'en résulte une lésion manifeste pour une des parties. On en jugera par un exemple.

Supposons un particulier qui ait fait, en janvier 1791, un emprunt de 1000 liv., avec obligation de les payer un an après. Ce particulier remplit fidèlement sa promesse; mais, en janvier 1791, le prix de l'argent étoit à 6 ou 8 pour 100; en janvier 1792, il est à 50; & toutes les marchandises ont augmenté dans la même proportion. Le créancier reçoit à la vérité une valeur nominale égale à celle qu'il a prêtée; mais reçoit-il la valeur réelle? n'est-il pas certain qu'il reçoit 42 ou 44 pour cent de moins, puisque toutes les marchandises qu'il voudra se procurer ont subi une augmentation proportionnée à la dépréciation de la monnoie qu'il vient de recevoir, & avec laquelle il les paiera. En appliquant cet exemple à toutes les conventions, à tous les marchés à terme qui se sont faits depuis dix-huit mois, & qui se font journellement en France, on verra qu'ils sont appuyés sur des bases fausses, inégales, incertaines, conséquemment injustes & attentatoires à la propriété. Il n'est pas une ame honnête qui ne soit saisie d'effroi en songeant à la multitude d'injustices particulières dont un semblable renversement de principes est la cause continuelle. On s'étonne des vols, des brigandages qui se commettent tous les jours dans les villes & dans les campagnes; mais l'immoralité de notre monnoie circulante n'accoutume-t-elle pas les citoyens à se tromper les uns les autres. L'homme simple & ignorant n'est-il pas, chaque jour, exposé à devenir la dupe d'hommes plus rusés & plus habiles que lui. Tandis que les principes de justice & de raison consacrés par notre constitution auroient dû corriger & améliorer

les mœurs, par quelle fatalité faut-il que l'aviliſſement de notre monnoie circulante tende chaque jour à les dépraver, en favoriſant la mauvaiſe foi des débiteurs, en les autoriſant à ſe libérer avec des valeurs inférieures, enfin en invitant tous les citoyens, par le plus puiſſant des motifs, leur intérêt, à l'agiotage, au dol, à la fraude & à l'injuſtice?

9°. Ces maux, quelques graves qu'ils ſoient, ne ſont pas encore à leur comble. Si l'argent continuoit à monter de 1 à 2 pour cent chaque jour; ſi le diſcrédit des Aſſignats augmentoit; la ſortie de ce qui reſte de numéraire effectif dans le Royaume, la hauſſe progreſſive des denrées & des marchandiſes à un degré tel que les journaliers n'y pourroient plus atteindre, une détreſſe affreuſe dans les claſſes inférieures du peuple; une méfiance générale contre tous les papiers, le refus formel de les recevoir en paiement, des convulſions, des révoltes, des inſurrections, enfin, la cataſtrophe des Aſſignats, conſéquemment la ruine de la moitié des habitans du Royaume, & peut-être le renverſement de la Conſtitution: telles en ſeroient les funeſtes conſéquences.

Combien de motifs vous preſſent, Meſſieurs, de prévenir, tandis qu'il en eſt temps encore, ce déluge de maux dont nous allons être accablés. N'en doutez pas, on s'efforcera de perſuader au peuple qu'il doit attribuer au changement de gouvernement, les pertes & les déſaſtres qu'il éprouvera; ne l'expoſez pas à des épreuves trop difficiles, & n'exigez pas de lui des ſacrifices au-deſſus de ſes forces.

L'opinion publique a été, pendant quelque temps, flottante & incertaine ſur ce qu'on pouvoit eſpérer ou craindre de l'Aſſemblée actuelle; mais elle a déployé, depuis quelque temps, un grand caractère, qui a entièrement ramené l'opinion, & ne tardera pas à lui concilier la confiance générale. C'eſt l'inſtant qu'elle doit choiſir pour examiner les cauſes du diſcrédit dont nous ſommes affligés; & qu'on ne croye pas que des palliatifs ſuffiront pour remédier au mal! Tous les étais dont on ſe ſervira pour appuyer momentanément l'édifice chancelant des Aſſignats, pourront retarder l'ex-

plosion de quelque temps, mais elle n'en sera que plus terrible. Il faut aujourd'hui des mesures décisives, & ces mesures ne laissent point de choix. Je n'en connois qu'une seule qui puisse avoir du succès; elle consiste à ordonner que dès-à-présent le mode de paiement dans toutes les ventes & dans toutes les transactions, pourra être stipulé, soit en Assignats, soit en espèces d'or ou d'argent, & à déterminer l'époque où les Assignats n'auront plus cours de monnoie, en leur conservant cependant cette fonction pour le paiement des biens nationaux. Cette proposition ne manquera pas de contradicteurs; elle présente à la vérité des inconvéniens, mais sont-ils comparables aux maux innombrables dont nous sommes menacés? Ne vaut-il pas mieux prévenir de bonne heure, par de sages dispositions, des secousses, des convulsions & des calamités, dont l'imagination la plus hardie est effrayée?

Cette grande mesure exigeroit cependant des précautions; il seroit à desirer qu'elle ne fût effectuée que graduellement. On pourroit indiquer trois époques successives, pendant lesquelles les Assignats continueront à être reçus dans les paiemens, mais seulement pour une portion des sommes à payer: à la première époque, pour les trois quarts; à la seconde, pour moitié; à la troisième, seulement pour le quart.

Avant de répondre aux objections que je prévois, il est bon d'observer que la fixation de l'époque où les Assignats n'auront plus cours de monnoie, est le seul moyen de diminuer la perte de ceux qui en sont porteurs. Car la valeur des Assignats, comme signe représentatif forcé, diminuant tous les jours, il seroit possible que dans quelques mois ils perdissent cent pour cent Si, au contraire, ils ne conservent cours de monnoie que pour le paiement des biens nationaux; s'ils n'affluent pas, comme aujourd'hui, dans tous les marchés, & qu'ils restent jusqu'à leur emploi dans le porte-feuille du propriétaire, il est évident que lorsqu'ils seront portés sur la place pour y être vendus, leur perte se réduira, comme celle de tous les bons effets commerçables, à la différence du temps qui doit s'écouler jusqu'à leur remboursement. Or,

ils

ils doivent être progressivement remboursés en douze années, dont plus d'une est déja écoulée; le moyen terme sera donc de cinq ans ou cinq ans & demi, les intérêts en seront de 25 à 27 pour cent, qui probablement fixeront le taux de la perte à faire sur les Assignats, lorsqu'ils n'auront plus cours de monnoie; & ainsi elle seroit très-inférieure à celle déja existante, & à celle bien plus forte dont ils sont menacés. Peut-être seroit-il convenable encore, pour en diminuer la perte, de leur attribuer, jusqu'à leur extinction, un intérêt de 2 & demi pour cent. Cet intérêt réduiroit la perte de moitié, & il seroit suffisant, parce que les Assignats auroient un emploi prompt & une hypothèque certaine dans les biens nationaux. En supposant qu'il restât pour seize cent millions d'Assignats en circulation au premier janvier 1793, le montant des intérêts seroit de quarante millions, qui, chaque année, diminueroient d'un douzième; cette dépense seroit compensée & bien au-delà par les intérêts, à 5 pour cent, que paient les acquéreurs des biens nationaux, sur les sommes qu'ils restent devoir.

Une mesure décisive devient d'autant plus urgente, que les malveillans se serviront certainement du discrédit des Assignats, pour calomnier la Constitution, pour en dégoûter le peuple (1) & pour lui faire regretter l'ancien gouvernement. « Voyez,

(1) La révolution de France ressemble très-peu à celles qui l'ont précédée. On ne peut la comparer ni à celle de l'Angleterre, ni à celle de l'Amérique septentrionale. En Angleterre, un parti nombreux, composé de grands seigneurs, de nobles & de propriétaires, chassa successivement deux de ses rois, & appella au trône une famille étrangère; il fut fait, à la vérité, des changemens importans dans la Constitution, mais l'intérêt du peuple y entra pour peu de chose: il n'eut pas plus d'influence sur le nouveau gouvernement qu'il n'en avoit eu sur l'ancien.

La révolution Américaine a été plus complette; les divers états ont changé presque en entier leur forme de gouvernement; depuis quelques années, leur Constitution fédérale a éprouvé encore des altérations, qui l'ont rendue plus parfaite & plus solide. Le corps législatif y est composé de deux chambres, toutes deux électives, & d'un président qui a le pouvoir exécutif & le droit de sanction. Mais, tous ces changemens ont été faits par des propriétaires; les classes inférieures d'ouvriers & d'artisans sans propriétés, qui sont

» lui diront-ils, ce que vous avez gagné à la révolution. » Toutes les denrées, toutes les marchandises sont telle- » ment augmentées, que vos salaires ne suffisent plus à vos

---

peu nombreuses en Amérique, les engagés & les esclaves n'y ont eu aucune part.

Il n'en a pas été ainsi en France. Les esprits y avoient été, à la vérité, préparés depuis long-temps à une grande révolution; mais elle avoit pour ennemis, la cour, la noblesse, le clergé, les parlemens, les tribunaux, les financiers, enfin tous les employés du gouvernement qui vivoient des abus; elle étoit redoutée par les gens riches qui aspiroient à la noblesse, ou qui desiroient jouir paisiblement de leurs biens. Elle n'étoit véritablement désirée que par le peuple qui étoit vexé, accablé & opprimé de toutes les manières. Aussi, a-t-il renversé tous les obstacles; & on peut dire que la révolution n'a été faite que par lui & pour lui. Malheureusement pour ses vrais intérêts, & pour la solidité de la Constitution, il a eu beaucoup trop d'ascendant sur l'Assemblée constituante. On a trop oublié le grand principe consacré par les écrivains de tous les siècles, & adopté par les Américains, nos maîtres en liberté, que les propriétaires seuls ayant un intérêt immédiat au maintien d'une Constitution, c'est aussi dans la propriété seule que peut résider le pouvoir.

Il n'est pas inutile d'observer que l'ascendant des classes inférieures est plus grand encore sur le corps législatif actuel; entr'autres exemples qu'on pourroit citer, en voici un très frappant: on a entendu récemment, lors du rapport de l'affaire des Membres du Directoire du Département de Paris, des voix dans les tribunes, s'écrier, A BAS LE RAPPORTEUR, A L'ABBAYE, A L'ABBAYE; & cet attentat contre les Représentans de la Nation, contre la Nation entière, est resté impuni.

La Constitution faite pour le peuple en France, a aussi le peuple pour principal appui. Mais voudra-t-il, pourra-t-il toujours la maintenir, si les Assignats dans lesquels il avoit confiance, se discréditent entièrement; si le prix des denrées devient excessif; s'il ne peut plus suffire à ses besoins journaliers; s'il s'apperçoit qu'il est plus malheureux qu'il n'étoit auparavant: si enfin on venoit à bout de lui persuader que la Constitution est la cause de ses maux; quelle force humaine, quelle puissance pourroit la soutenir? Les ennemis de la Liberté Française ont dans leurs mains deux moyens infaillibles de la détruire, sans l'intervention des puissances étrangères: le premier, en manœuvrant auprès du corps législatif, pour qu'il augmente la masse des Assignats en circulation, ou seulement pour qu'il leur conserve cours de monnoie; le second, en faisant acheter des écus à tout prix pour avilir les Assignats.

» dépenses. L'or & l'argent circuloient dans le Royaume » avant la révolution, & vous n'avez plus aujourd'hui que » du papier. On vous assuroit que ce papier seroit préféré » à l'argent, & il perd près de moitié de sa valeur. Qu'avez- » vous à attendre d'une Constitution qui vous rend aussi » malheureux ? Si vous avez été trompés sur ce point, n'en » doutez pas, vous l'avez été également sur tout le reste ».

C'est ainsi que les ci-devant privilégiés de toutes les robes, & les Journalistes, qu'ils ont à leurs ordres, confondant à dessein, la Constitution & les Assignats, profiteront de leur discrédit & du mécontentement du peuple, pour le soulever contre une forme de gouvernement qu'ils détestent. Cette arme seroit d'un extrême danger dans leurs mains; hâtez-vous de la leur arracher.

Mais, il faut le répéter encore, aucune disposition, aucune loi n'est plus pressante; chaque mois, chaque jour rendent notre position plus fâcheuse. A mesure que les Assignats deviennent plus abondans, ils perdent davantage; leur perte journalière augmentant la défiance, précipite la sortie du numéraire effectif; & la sortie du numéraire effectif accélère à son tour la chute des Assignats. D'un autre côté, la chute des Assignats (1) fait monter progressivement le

(1) J'ai déja fait voir que le discrédit des assignats nous exposoit, à l'augmentation des grains, par les achats forcés qui s'en feroient. Les mouvemens qui ont eu lieu de plusieurs côtés relativement aux bleds, prouvent que cette crainte n'étoit que trop bien fondée. Il y a lieu de croire même qu'il s'est fait dans le nord de la France des enlèvemens pour l'Etranger. M. Delessart a dit à l'Assemblée qu'il ne devoit pas être exporté de grains hors du Royaume, parce que les bleds y étant généralement plus chers que dans tous les pays voisins, il n'y auroit pas d'intérêt à l'exportation. Cet argument auroit été juste avant l'émission des assignats, il seroit sans réplique si nous avions une monnoie circulante d'or & d'argent; mais notre monnoie de papier ayant occasionné dans les changes une baisse à notre perte de 70 à 75 pour cent, il en résulte pour les étrangers un bénéfice énorme sur les denrées qu'ils tirent de nous; ainsi le bled acheté par les Hollandois en France à 2 sols la livre, ne leur revient chez eux, par l'effet du change, qu'à 1 f. 3 deniers. Ces profits immenses feront un puissant appas pour la fraude, qu'il sera très difficile d'empêcher. D'où l'on voit que le

prix de toutes les denrées & de toutes les marchandises, & elle augmente, dans une proportion énorme, toutes les dépenses de l'Etat, par les achats de numéraire qu'il faut faire. Toutes ces causes réagissent les unes sur les autres avec une extrême rapidité. Tous ces embarras, toutes ces calamités ne seront-ils pas, pour notre liberté & pour notre constitution, des ennemis mille fois plus dangereux que les armées combinées de tous les potentats de l'Europe?

Malheur à nous & à nos enfans, malheur à l'Europe & au monde entier, si vous n'étiez pas frappés de l'évidence de tant de dangers, & si vous n'étiez pas convaincus de la nécessité d'adopter, soit la mesure que je propose, soit toute autre, qui puisse ramener très-promptement parmi nous la circulation des espèces.

Je me hâte de répondre aux objections qu'on me prépare.

Les Assignats seront une ressource assurée en cas de guerre; leur ôter le caractère de monnoie, c'est se priver volontairement d'un très-grand avantage.

Indépendamment des maux que les Assignats ont produits & qu'ils produiront encore, ils sont déja pour la nation, & seront encore plus, en cas de guerre, une ressource illusoire & dangereuse. En effet, la perte énorme qu'ils supportent a fait monter proportionnellement toutes les marchandises: bientôt tous les approvisionnemens, toutes les fournitures des armées; en un mot, toutes les dépenses publiques seront aussi augmentées dans la même proportion. Tout ce qui sera acheté en Assignats sera doublé de prix; tout ce qui sera payé en argent coûtera encore le double; car les écus s'achètent déja plus de 60 pour 100, & il est facile de prévoir qu'ils ne tarderont pas à s'élever graduellement à 100 pour 100. Or, si les dépenses actuelles de la

---

discrédit de notre numéraire encourage & les étrangers & les nationaux à faire des accaparemens de grains, les uns par l'attrait de gros bénéfices, les autres pour placer les assignats qu'ils craignent de garder; d'où il suit encore que si on conserve aux assignats le cours de monnoie, il n'y a pas de ville ni de village dans le Royaume, où on ne doive craindre des émeutes & des soulèvemens à l'occasion des grains.

guerre ſont de près de 200 millions, & celles de la marine de 50, il eſt évident que, pour une ſeule campagne, les dépenſes de la guerre & de la marine abſorberont 500 millions d'Aſſignats; car, ſi les écus & les marchandiſes doublent de prix, 500 millions en Aſſignats ne vaudront que 250 millions en écus. Mais déja 2 milliards 100 millions d'Aſſignats ſont à-peu-près conſommés; &, comme on ne peut raiſonnablement évaluer les biens nationaux diſponibles, d'après les états préſentés par le gouvernement, au-delà de deux milliards & demi, il eſt ſenſible que, ſi l'on continue à ſe ſervir d'Aſſignats pour les dépenſes, & ſi l'on ne prévient pas leur chute par des meſures très-efficaces, cette reſſource ſera entièrement épuiſée dès cette année, & qu'elle ſera nulle pour les ſuivantes. Il eſt vrai que la totalité des biens nationaux eſt eſtimée à trois milliards & demi; mais il y en a pour plus d'un milliard qui ne peuvent pas être vendus & qui ne peuvent pas ſervir au rembourſement des Aſſignats. Cependant il n'eſt pas moins ſenſible qu'il ſera de toute impoſſibilité de recourir en même temps à aucune augmentation d'impôts; car le haut prix des denrées & des marchandiſes eſt déja, pour tous les citoyens, le plus lourd & le plus accablant de tous les impôts.

Si, au contraire, les Aſſignats n'avoient plus, dans un temps prochain, cours de monnoie, les prix des marchandiſes & des denrées s'étant naturellement rétablis à leur niveau ordinaire, alors, mais ſeulement alors, il ſera poſſible d'augmenter les impôts exiſtans, ou de faire des retenues ſur les rentes, penſions & traitemens payés par l'Etat. Je n'héſite pas à penſer que, pour le ſoutien d'une guerre auſſi ſacrée, tous les citoyens doivent s'impoſer les plus grands ſacrifices; car, lors même que la guerre coûteroit annuellement 150 ou 200 millions d'extraordinaires, il faut les trouver ou dans une augmentation d'impôts (1), ou dans une diminution de dépenſes.

(1) Voici les moyens que je propoſerois pour y parvenir:
1°. Un quart d'augmentation ſur l'enregiſtrement, le timbre, les hypothèques, les patentes & les ports-de-lettres. Le produit de

Notre constitution peut avoir des imperfections, mais c'est aux français seuls qu'il appartient de la réformer; &, s'ils souffroient que les puissances étrangères se mêlassent de la corriger, bientôt elle seroit détruite en entier, & ils rentreroient pour jamais dans l'esclavage. Il n'y a pas de milieu pour eux: ou la victoire, ou la servitude.

Peut-on croire que les administrateurs, les juges, les employés du gouvernement, les rentiers, les pensionnaires se refusent à des sacrifices nécessaires pendant la durée d'une guerre de laquelle dépend leur sort? Si les français sont vaincus, l'ordre actuel sera entièrement bouleversé; les administrateurs, les juges & les employés perdront leurs places: alors aussi la banqueroute devient inévitable; les rentiers & les pensionnaires ne seront plus payés. Je sais qu'il a été promis aux rentiers que les rentes ne seroient assujéties à aucun impôt; mais je sais aussi qu'ils n'ont à choisir que cette alternative, ou consentir à la réduction d'une partie de leur revenu pendant quelques années, ou tout perdre. Enfin, si la France est subjuguée par les puissances étrangères, les fermiers & les propriétaires verront aussi rétablir les dîmes, la taille, la corvée, les chasses & tous les droits féodaux. Il est donc certain que tous les citoyens se soumettront avec joie, ou à des

---

ces impôts divers est évalué à 110 millions, le quart en sus formeroit environ. . . . . 27 millions.

2°. Une retenue, pendant la durée de la guerre, sur les rentes viagères & perpétuelles, sur les intérêts des créances liquidées, sur les pensions & traitemens de toute nature, autres que les traitemens des militaires & marins en activité de service.

La retenue seroit d'un sixième sur les sommes au-dessous de 500 liv., d'un cinquième sur celles de 500 à 5000 liv., & du quart sur celles au-dessus de 5000 liv.

Ces diverses retenues, calculées sur une somme de 480 millions, montant des rentes, pensions & traitemens, autres que des militaires, produiroient. 96

3°. Augmentation d'un quart sur les Contributions foncière & mobiliaire. 75

198 millions.

retenues ou à des impôts indiſpenſablement néceſſaires : mais il faut que ces ſacrifices ſoient poſſibles ; &, tant que les Aſſignats conſerveront cours de monnoie, & maintiendront à un prix exceſſif toutes les denrées, ils ne le ſeront pas. La reſſource des Aſſignats ſeroit donc, en cas de guerre, illuſoire, funeſte même, puiſqu'elle anéantiroit toute autre reſſource, & qu'elle s'oppoſeroit invinciblement à toute augmentation d'impôts. Si, au contraire, les Aſſignats n'ont plus cours de monnoie, auſſitôt toutes les denrées, toutes les marchandiſes baiſſeront ; alors il ſera poſſible de ſe procurer, par les moyens que je viens de propoſer, des reſſources ſuffiſantes aux beſoins de la guerre. Et, dans ce cas, quelles inquiétudes pourroient reſter à la France ſur les attaques des puiſſances étrangères ? Duſſent tous les princes de l'Europe ſe liguer contre elle, il faudra qu'avant d'y pénétrer, ils faſſent la conquête d'une multitude de forteresſes dont la France eſt hériſſée. Leurs troupes ne ſeront pas plutôt entrées dans le royaume, qu'elles y ſeront environnées d'obſtacles & de difficultés ; leurs convois de vivres & de munitions ne leur parviendront qu'à travers mille dangers ; par-tout leurs armées auront à ſe défendre du fer, de la famine, des embuches, de la déſertion & ſurtout de l'air contagieux de la liberté : elles ſe fondront avant d'avoir combattu ; &, ſi les français veulent s'entendre, il ne rentrera pas un ſeul de leurs ſoldats dans leur pays.

Les Anglais ont auſſi du papier-monnoie, & pour des ſommes très-conſidérables ; ce papier jouit du plus grand crédit ; il fait proſpérer leurs manufactures & leur commerce : pourquoi ne les imiterions-nous pas ?

Peut-on ainſi abuſer de l'ignorance & de la crédulité des hommes pour les tromper ! Non, les anglais n'ont pas de papier-monnoie ; ils ont des billets de banque qui n'ont aucune reſſemblance avec notre papier. Nos Aſſignats ſont forcés ; on ne peut les refuſer en paiement : au contraire, les billets de banque ſont libres ; chacun peut les refuſer ou les accepter. Nos Aſſignats ſont rembourſables dans un eſ-

pace de douze années, & en terres; tandis qu'on peut, à tout instant, échanger sans perte les billets de banque contre de l'or ou de l'argent. Nous avons pour 1600 millions d'Assignats en circulation, & les anglais ont à peine pour 300 millions de billets de banque en émission. Enfin nous avons des Assignats de petite valeur en circulation, de 5 liv. & au-dessous, & les anglais n'en ont pas au-dessous de 240 liv., parce qu'ils savent bien que la rapidité de la circulation du papier tendant sans cesse à l'avilir & à faire augmenter les denrées, des papiers de petite valeur seroient meurtriers pour le peuple. Il n'y a donc nulle comparaison à faire entre deux choses aussi dissemblables.

La perte que nous faisons sur les Assignats est compensée par les bénéfices immenses de nos manufactures, qui, depuis quelque temps, se sont élevées au plus haut degré de prospérité; ainsi, malgré le discrédit des Assignats, il seroit désirable pour elles, qu'ils continuassent à servir de monnoie courante.

Mais faut-il, pour l'avantage particulier des manufactures, faire supporter à tous les consommateurs du royaume, par l'augmentation de toutes les marchandises, une surcharge, un impôt de 50 ou 60 pour 100? La consommation de la France est estimée de 3 à 4 milliards; ce seroit donc une contribution de 1500 millions à 2 milliards imposée à ses habitans. Et devons-nous nous réjouir d'une prospérité passagère & de circonstances, achetée si chèrement, & qui menace nos fabriques, dans un avenir très-prochain, d'une stagnation absolue? Les consommations des peuples sont bornées à leurs besoins, & leurs besoins sont encore limités par leurs moyens. Les achats & les spéculations que les étrangers & les nationaux font aujourd'hui dans nos manufactures, n'ont presque tous d'autre objet qu'un placement d'Assignats dont ils veulent se défaire. Mais ces quantités immenses de marchandises ne seront pas consommées; elles seront emmagasinées pour être un jour, & peut-être à vil prix, remises dans la circulation. Alors, comme les besoins ne seront pas doublés, il ne sera plus

fait de demandes dans nos fabriques, qui, pour long-temps peut-être, feront condamnées à l'inaction, à la langueur & à la misère. Est-ce donc une prospérité forcée, momentanée & précaire qu'il faut à nos manufactures?

L'agiotage est la seule cause du discrédit public. Qu'on punisse les agioteurs, & bientôt les Assignats reprendront faveur; & le discrédit cessera.

Lorsque les bleds sont chers & rares, on s'en prend aux accapareurs; l'argent est à un prix excessif, les Assignats s'avilissent, & l'on en accuse les agioteurs. Certainement les accapareurs & les agioteurs font très-bien leurs affaires, lorsqu'il y a de grandes variations & dans le prix du bled & dans celui de l'argent; il seroit très-desirable que leur cupidité infernale fût réprimée. Malheureusement la loi ne peut les atteindre que très-difficilement. Mais, si les agioteurs profitent du discrédit, si l'agiotage est porté au degré alarmant où nous le voyons, ce n'est pas lui qui produit le discrédit; il n'en est que l'effet & la conséquence. C'est la variation des prix, c'est la hausse & la baisse journalières qui invitent à l'agiotage & qui provoquent les spéculations. La cause est dans les Assignats eux-mêmes, dont le remboursement éloigné présente une multitude de chances exagérées en bien par l'espérance, & plus encore en mal par la crainte. Les espérances sont foibles dans ce moment; les inquiétudes, au contraire, augmentent par l'instabilité de nos affaires intérieures, par nos divisions & par notre position à l'égard des puissances étrangères. Telle est la cause du discrédit. Elle est le résultat de l'opinion publique, de l'assentiment général, non-seulement à Paris, mais encore dans toutes les autres villes, dans toutes les parties du royaume, & même dans l'Europe entière. Le haut prix de l'argent dans tous les départemens, & la baisse des changes dans toutes les places de l'Europe où le même agiotage n'existe pas, en font la preuve irrécusable. L'effet du discrédit, l'agiotage, ne cessera donc que du moment où la cause n'en subsistera plus; c'est-à-dire, lorsque les Assignats n'auront plus cours de monnoie, lors-

qu'ils auront repris la seule destination qui puisse aujourd'hui leur convenir, celle de servir à l'acquisition des biens nationaux; enfin lorsque les métaux seront les seuls signes représentatifs des valeurs en France.

Il en coûtera, à chaque particulier qui aura des paiemens à faire, des frais considérables pour se procurer les écus dont il aura besoin.

Premièrement, il est peu de familles dans le royaume qui n'aient encore à présent en réserve une certaine quantité d'argent; mais en supposant que ceux qui auront à faire des paiemens, soient obligés d'acheter de l'argent, ils n'auront qu'une seule fois cette dépense à faire. Car la loi qui obligera celui qui paiera, à acquitter un quart, moitié, ou les trois quarts, en argent, l'autorisera aussi à exiger de l'argent, dans la même proportion de tous ceux de qui il recevra. Dès ce moment aussi toutes les marchandises & toutes les denrées reprendront leur prix naturel; ainsi la perte momentanée causée par l'achat de l'argent se trouvera compensée par la diminution du prix de toutes les denrées, & il est facile de prévoir, qu'en définitif, il se trouvera pour les consommateurs un très-grand bénéfice.

Les porteurs de liquidations sur le trésor public n'auront plus qu'un seul emploi des Assignats qu'ils en recevront, celui de les convertir en biens nationaux, tandis qu'ils peuvent s'en servir pour leurs besoins, & pour leurs dépenses.

On ne leur fera certainement aucune injustice, puisqu'ils seront liquidés en effets avec lesquels ils pourront se mettre en possession des biens qui leur servent d'hypothèque; mais ils sont aujourd'hui bien autrement lésés par la perte énorme qu'ils supportent déja, & ils le seront incessamment davantage encore par celles qu'ils auront à subir. Leur perte sera bien moindre, s'ils reçoivent des Assignats non forcés. Car d'abord ils jouiront de deux & demi pour cent d'intérêt; & si au lieu de placer en biens nationaux, ils veulent vendre sur la place, leur perte, comme on l'a vu plus haut, n'excédera pas 25 pour cent.

Le trésor national sera obligé de faire de très-grands sacrifices pour se procurer de l'argent.

Le trésor sera dans le même cas que les particuliers, il n'aura

de sacrifices à faire qu'une seule fois, car ses débiteurs seront aussi tenus de s'acquitter envers lui en argent, dans les proportions & aux époques fixées par la loi. Dans l'état actuel au contraire ses sacrifices se renouvellent tous les jours; & si nous étions forcés de faire la guerre hors des frontières, ils s'éleveroient à des sommes immenses.

Enfin, tous les porteurs actuels d'Assignats les ayant reçus comme monnoie, sous la promesse qu'ils pourroient aussi s'en servir pour leurs besoins & pour s'acquitter envers leurs créanciers, ce seroit manquer à la foi nationale que de leur en ôter le droit.

A cette objection, la plus forte de toutes, je réponds que la loi de la nécessité est au-dessus de toutes les autres. Il faut ou prendre, dès-à-présent, des mesures pour prévenir les secousses & les malheurs qui arriveront infailliblement si les Assignats conservent cours de monnoie; ou attendre tranquillement leur catastrophe entière & toutes les calamités qu'elle entraînera après elle; il faut de plus consentir à courir les risques de voir notre liberté anéantie & notre constitution renversée, soit par les ennemis du dedans, soit par ceux du dehors.

Lorsque l'Assemblée-constituante donna aux Assignats cours de monnoie forcée, elle ne se dissimula pas les inconvéniens & les dangers. Ce ne fut qu'après plus d'un mois de discussion & sur le vœu, si ce n'est de la totalité, du moins de la grande majorité du peuple, qu'elle se détermina à adopter cette mesure hardie. Cependant elle sentit la nécessité d'en borner la quantité circulante à 1200 millions. Ces limites ont été franchies, & j'ai oublié de dire que c'étoit une des causes de leur discrédit. Elle espéra sans doute aussi que la nation toute entière se réuniroit pour en soutenir la valeur. Son attente a été trompée. Autant l'opinion publique étoit favorable aux Assignats, lors de leur création, autant elle semble aujourd'hui défiante & alarmée. L'inquiétude existe non-seulement dans l'intérieur du royaume, mais encore davantage chez les étrangers qui ne les reçoivent plus à aucun prix. La nation a voulu les Assignats, qu'elle croyoit nécessaires à sa libération: son vœu a dû être suivi; elle paroît les réprouver aujourd'hui comme papier monnoie: elle doit encore être obéie. Ce n'a été ni par l'ordre d'un despote ni par celui de ses ministres, que les Assignats

ont été créés, mais par la volonté du peuple, la même volonté peut leur ôter leur cours forcé. S'il en réſultoit des pertes, elles ſeront ſupportées par tous les individus qui compoſent la Nation créatrice des Aſſignats; & aucun d'eux n'auroit à s'en plaindre. Dans une pareille conjoncture, les Repréſentans ont un guide aſſuré à ſuivre, celui de la raiſon. Du moment où ils ſont avertis que les Aſſignats ſont déja tombés dans un grand diſcrédit, & lorſqu'ils reconnoiſſent à des ſignes non équivoques, que ce diſcrédit, par la nature même des choſes & par la ſeule quantité des Aſſignats exiſtante, doit aller en croiſſant dans une proportion telle, qu'il détruira tous les rapports entre les valeurs & les ſignes qui les repréſentent, & qu'il expoſera aux plus grands dangers notre Conſtitution & le ſalut de l'Empire; certes alors, ſi les Légiſlateurs de la Nation héſitoient à prendre une meſure déciſive, leur imprévoyance les rendroit hautement coupables & reſponſables de tous les malheurs qui en ſeroient la ſuite. C'eſt dans une circonſtance auſſi impérieuſe, que le ſalut du peuple eſt la loi ſuprême.

Je réduis tout ce que je viens de dire à une propoſition unique.

Le mode de paiement, dans toutes les ventes & dans toutes les tranſactions, pourra être dès-à-préſent ſtipulé, ſoit en Aſſignats, ſoit en eſpèces d'or ou d'argent; & néanmoins, à compter du premier mai prochain, on ne pourra être forcé de recevoir, dans les paiemens, au-delà des trois-quarts en Aſſignats; l'autre quart ſera payé en argent; cette diſpoſition aura ſon effet juſques & non compris le premier août ſuivant, auquel jour les paiemens ſeront faits, moitié en argent & moitié en Aſſignats, juſques & non compris le premier novembre auſſi prochain, auquel temps ils ſeront faits; ſavoir, un quart en Aſſignats, les trois autres quarts en argent, juſques & non compris le premier février 1793; à cette époque, tous les paiemens ſe feront en eſpèces d'or & d'argent. Cependant, les Aſſignats continueront à avoir cours de monnoie pour le paiement des biens nationaux, & ceux qui ſe trouveront exiſtans au premier février 1793, jouiront d'un intérêt de 2 & demi pour cent.

ON vient de proposer à l'Assemblée une nouvelle fabrication d'Assignats, qu'on dit inimitables, & qui seroient échangés contre ceux qui sont en circulation. Mais d'abord, la fabrication & l'échange seront très-longs; & pendant qu'ilsdureront, les contre-façons de ceux qui existent peuvent se multiplier à l'infini. Ensuite, quoique la contre-façon soit une des causes du discrédit des Assignats, ce n'est pas la principale; la véritable cause, celle qui seule suffira pour les déprécier de plus en plus, ainsi qu'on vient de le voir, c'est leur masse circulante, déja beaucoup trop considérable & supérieure aux besoins. C'est contre ce mal qu'il faut trouver très-promptement un remède, bien autrement efficace que cette nouvelle fabrication. Elle changera, à la vérité, la forme actuelle des Assignats, mais elle ne fixera point leur valeur qui continuera à être livrée à l'arbitraire de l'opinion; & c'est précisément ce qui les rend incapables de servir long-temps de signe représentatif, de mesure commune entre les vendeurs & les acheteurs. Car une mesure qui chaque jour peut être plus grande ou plus petite, plus longue ou plus courte, est une fausse mesure qui ne convient à personne, & qu'un gouvernement sage ne peut pas tolérer. Loin de voir dans la proposition du Comité le remède que je désire, je n'y vois qu'un moyen de compliquer le système des Assignats, & d'augmenter les dépenses publiques, pour enrichir un Fabricant de papier & un Imprimeur.

Cette fabrication nouvelle d'Assignats ne rempliroit donc pas les vues du Comité; mais elle seroit en outre très-dangereuse, en ce qu'elle persuaderoit à l'Europe que l'intention de l'Assemblée seroit de perpétuer le système des Assignats, ou du moins de leur laisser encore, pendant long-temps, cours de monnoie; & assurément, si telle étoit la volonté de l'Assemblée, la ruine de la France seroit presqu'inévitable. En effet, peut-on croire qu'il soit possible que nous existions encore seulement six mois dans l'état de discrédit, d'anxiété & d'incertitude dans lequel nous vivons. Les citoyens de

toutes les classes paroissent alarmés ; on s'agite, on s'inquiète, on se décourage ; l'esprit public est affoibli. La Nation Française, devenue libre, semble effrayée aux approches des mêmes ennemis combinés, qu'elle a vaincus tant de fois sous le despotisme. Nos terreurs ne seroient pas plus grandes, si l'ennemi, maître de nos plus fortes places, avoit conquis une partie du Royaume. Ces alarmes se communiquent aux peuples étrangers ; ceux de nos voisins, qui étoient les plus chauds partisans de notre révolution, se refroidissent ; ils commencent à désespérer de son succès. D'autre part, les mal-intentionnés profitent de l'inquiétude générale, pour calomnier l'Assemblée ; ils lui attribuent notre situation présente ; ils s'efforcent de lui enlever la confiance publique ; & certes, s'ils réussissoient, notre liberté seroit perdue à jamais, car elle n'auroit plus de centre, elle n'auroit plus ses défenseurs naturels, autorisés par la loi, accrédités par la Nation. On en profite encore pour calomnier notre Constitution, pour publier qu'elle est impraticable, & qu'il faut la modifier. Cependant, si on veut réfléchir attentivement à ce qui se passe autour de nous, si on veut remonter aux causes de toutes ces terreurs, on verra qu'elles proviennent uniquement du discrédit public. Or, j'ai prouvé que la cause principale du discrédit étoit la quantité d'Assignats en circulation trop considérable & supérieure aux besoins du commerce ; j'ai pareillement démontré que si cette quantité étoit de nouveau augmentée, la catastrophe des Assignats étoit infaillible : il est donc de la plus claire évidence, qu'il n'y a qu'un seul parti à prendre, celui d'ôter aux Assignats, dans un temps prochain, le cours forcé de monnoie. Et qu'on ne croie pas qu'il n'y auroit plus suffisamment d'argent en France pour suffire à la circulation. D'abord, si on attend davantage, il y en aura encore moins ; mais l'or & l'argent reparoîtront bientôt, lorsque le cours des Assignats ne sera plus forcé. Il est bon que l'on sache que l'immensité des négociations, faites depuis peu en France chez l'étranger, a eu deux objets : d'un côté, les créanciers étrangers ont retiré de France, par inquiétude, tout ce qui leur y étoit dû ; de l'autre, les Français ont, par le même motif, envoyé des fonds dans l'étranger, pour y placer leurs capitaux. D'où

il suit que les Français ne sont plus débiteurs nulle part, & qu'ils sont par-tout créanciers; & qu'aussitôt que le crédit sera rétabli, il rentrera en France des capitaux immenses. La mesure que j'ai proposée est donc sans aucun danger; elle aura l'avantage inappréciable de relever notre courage, de faire cesser nos alarmes & nos inquiétudes intérieures, & sur-tout, la plus cruelle & la plus terrible de toutes, celle de voir augmenter le prix des denrées de nécessité. Ce sera alors que, revenus dans un état naturel de calme & de tranquillité, & ne redoutant plus la fluctuation meutrière de notre crédit & de nos changes, nous pourrons combiner paisiblement nos prodigieuses ressources, & employer utilement la puissance colossale de la France.

Je supplie l'Assemblé de renvoyer l'examen de ce Mémoire à ses Comités de Finances, de Commerce & d'Assignats.

LOUIS BOISLANDRY.

Paris, 20 *Février* 1792.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.